

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14

Date de la convocation  
30 janvier 2018

Date d'affichage  
12 février 2018

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

**Séance du 5 février 2018**

Le lundi 5 février 2018 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Chantal ANDRIES, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.

Etaient excusé(e)s : Christian SIRON (procuration donnée à Gérard CROZIER), Louis QUAIRE (procuration donnée à Jean-Michel CHAGNON).

Etaient absents : Didier CHALAS, Marlène DE FROIDCOURT, Christophe BURLING.

Secrétaire de séance : Monique SEGUIN-MANCHON.

**PERSONNEL COMMUNAL :****Transformation d'un poste d'ATSEM (avancement de grade)**

Le Maire rappelle la réforme PPCR - Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 modifiant le déroulement de carrière de nombreux agents notamment ceux relevant du cadre d'emplois des ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles.

Le grade d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe (1<sup>er</sup> grade d'accès à la fonction) est supprimé. Le cadre d'emploi comprend désormais deux grades au lieu de trois.

Du fait de la réforme, les agents exerçant la fonction d'ATSEM sont reclassés sur le même grade, 1<sup>er</sup> grade d'accès à la fonction : ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe. Les conditions d'avancement au grade supérieur d'ATSEM principal 1<sup>ère</sup> classe ont également été modifiées.

Le Maire propose Mme Béatrice ACHARD à l'avancement à la Commission Administrative Paritaire pour l'année 2018, et demande au Conseil municipal de transformer les postes qu'elle occupe, pour pouvoir la nommer. Cette transformation de poste s'assimile en effet à une suppression/création de poste relevant de la compétence du Conseil municipal. Le Maire ajoute que les avancements de grade, contrairement aux promotions internes, ne sont pas soumis à quotas.

Le Conseil municipal, après exposé du Maire et sous réserve de l'avis de la CAP,

DECIDE à compter du **1<sup>er</sup> mars 2018** :

- de créer un poste d'ATSEM PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>
- de supprimer un poste d'ATSEM PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup>

CHARGE le Maire de prendre l'arrêté de nomination subséquent.

INSCRIT la dépense au budget primitif 2018.

Le Conseil approuve à l'unanimité.



Le Maire d'Alex,  
Gérard CROZIER